



Sous le patronage du Ministère de la culture et de la communication.



Dossier de présentation Charte Musique & handicap



Sommaire du dossier

1/ Un département pilote : Le Val d'Oise

| L'exemple de MESH

2/ Le réseau et la Charte Musique & Handicap

3/ Interview de Micha Stafford, membre du comité de pilotage du réseau

4/ La Charte dans la presse

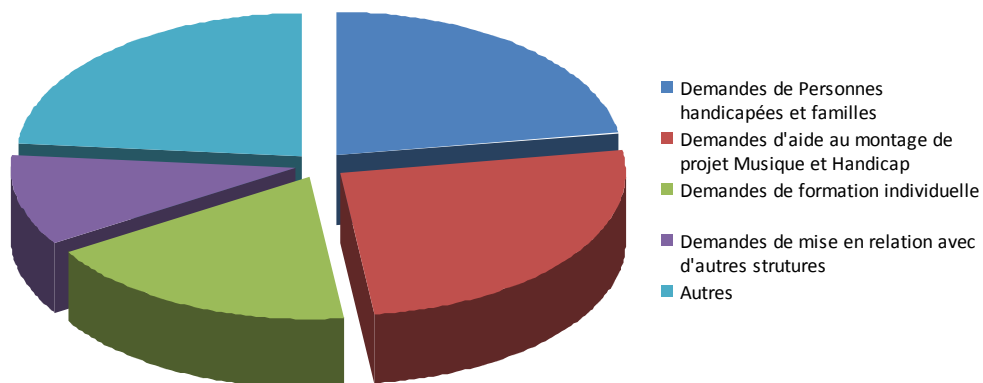
5/ Le comité de pilotage

6/ Les signataires de la Charte

1/ Un département pilote : Le Val d'Oise

L'exemple de MESH en 2008

Type de demande traitées par MESH (en %)



- Des demandes de plus en plus nombreuses
- Des demandes très variées

→ Une méconnaissance des pratiques et des actions Musique et Handicap

- Des demandes qui viennent de toute la France
- Des professionnels concernés par les problématiques Musique et Handicap

→ Un tremplin pour un travail collaboratif entre les différents secteurs professionnels sur tout le territoire français.

En 2008 (source MESH)

Sur le Val d'Oise

- 272 personnes handicapées accueillies dans 54 des 70 lieux d'accueil.

Provenance des demandes

- 93 demandes venant d'Ile de France
- dont 30 du Val d'Oise (95)
- 52 demandes d'autres départements

Secteurs professionnels représentés lors du colloque du 13 octobre 2008 sur la question des partenariats Musique et Handicap

- Médico-social : 11,20 %
- Handicap : 18,50 %
- Culture : 45 %
- Education : 6 %

2/ Le réseau et la Charte Musique & Handicap



La Charte Musique et Handicap est le fruit des concertations menées par un groupe de travail depuis mars 2008. Celui-ci a présenté ses premières propositions le 13 octobre 2008 à Cergy Pontoise lors du colloque national « Pratiques musicales et handicap : Quels partenariats pour réussir ? ». Des manques en termes d'équipements, une méconnaissance des initiatives Musique et Handicap à l'échelon local ou encore les complexités d'accès au bâtiment et au contenu artistique : ce sont les difficultés qui ont été mises en évidence lors de cette réunion de professionnels.

Symboliquement lancée le **11 février 2009**, date anniversaire de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées, la charte musique et handicap apporte une réponse concrète à la question de l'accès à la musique pour les personnes en situation de handicap.

A qui s'adresse la Charte Musique & Handicap ?

Cette Charte a pour objectif de réunir les professionnels des secteurs culturel, médico-social, de la santé et de l'éducation. Cette communion de différents secteurs professionnels permet d'améliorer l'efficacité du réseau Musique & Handicap en proposant à ses signataires toutes les informations nécessaires pour lancer une démarche Musique et Handicap.

La Charte Musique et Handicap s'adresse aussi bien aux personnes morales par le biais de leur représentant légal qu'aux personnes physiques qui pourront signer en leur nom propre.

Quels sont les objectifs de la Charte Musique & Handicap ?

La Charte Musique & Handicap a pour objectif premier de faciliter l'intégration et l'accès des personnes handicapées aux pratiques musicales.

Signer la charte implique donc un échange des informations et des savoirs concernant le thème Musique et Handicap dans le but d'améliorer sur le terrain les pratiques d'accès à la musique pour les personnes handicapées.

Ce travail en réseau va permettre aux acteurs concernés d'enrichir leurs pédagogies, de développer leurs activités et de se mettre en contact à l'échelon local.

Cette Charte Musique & Handicap servira donc à soutenir les actions Musique et Handicap des structures ou personnes quelles que soient leurs motivations.

Comment fonctionne le réseau Musique & Handicap ?

Le réseau Musique & Handicap, qui regroupe tous les signataires de la Charte Musique & Handicap, fonctionne à l'échelon local. Si une éducatrice spécialisée veut se mettre en contact avec un musicien ayant une expérience avec le handicap dans son département, elle peut désormais consulter le réseau pour trouver le meilleur partenaire.

Le réseau Musique & Handicap tend à fonctionner par « grappes » de structures car la proximité des échanges entre les structures rend plus pertinents l'information et le conseil.

La recherche du meilleur partenaire et la mise en relations des signataires sont effectuées grâce au site Internet du réseau www.musique-handicap.fr.



www.musique-handicap.fr

Le site Internet dédié au réseau Musique & Handicap.

Cette véritable plate forme d'échange entre les membres du réseau Musique & Handicap sera l'outil principal pour les signataires de la Charte. Une Newsletter sera envoyée trimestriellement aux membres du réseau pour les tenir informés des actualités Musique et Handicap sur le territoire national, des actualités du réseau Musique & handicap, des nouveaux signataires. Un forum accessible à tous traitera des questions liées aux problématiques Musique et Handicap.

Une base de données, outil majeur du site, permettra aux membres du réseau Musique & Handicap de trouver, grâce à un système de recherches croisées, la personne ou structure la plus à même de répondre à ses besoins sur son territoire.

3/ Interview de Micha Stafford, consultante formatrice membre du comité de pilotage du Réseau

Comment est venue l'idée de cette Charte ?

Lors du colloque "Musique et Handicap, Quels partenariats pour réussir" organisé par MESH, Magali Viallefond* nous a présenté ce projet. J'ai souhaité m'associer à ce travail car je sentais sur le terrain que les professionnels du médico-social avaient envie de mettre en place des actions musicales pour les personnes en situation de handicap, mais qu'ils manquaient d'informations pour structurer leurs dynamiques.

Quelles sont vos attentes par rapport à ce réseau Musique & Handicap ?

J'espère que les personnes impliquées dans la dynamique de l'accès à la musique pour les publics empêchés pourront se rencontrer. Même si la société française a beaucoup évolué, il est encore très novateur de penser que les personnes handicapées peuvent accéder aux loisirs comme tout un chacun. Par exemple, les parents d'un enfant trisomique doivent encore insister pour l'inscrire en tant qu'élève de leur conservatoire municipal. De nombreux professionnels ont déjà mis en place des actions exemplaires. S'ils ont parfois le soutien de leur hiérarchie, il arrive aussi que leur travail se fasse un peu en marge de leur institution. Le réseau doit permettre à ces professionnels engagés de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques. De trouver un souffle nouveau grâce à la lecture des témoignages et la mise en contact avec d'autres professionnels.

Avez-vous des exemples à nous donner ?

Je suis chef de chœur dans le cadre de la fédération A Cœur Joie. Je dirige une cantourelle pour les enfants de 5 à 8 ans qui reçoit tous les enfants de mon quartier dont deux enfants en situation de handicap. De nombreux chefs A Cœur Joie m'ont sollicitée quand une personne handicapée se présentait pour mieux savoir comment l'accueillir. La charte donne les lignes directrices de cet accueil. Il permet à des personnes volontaires, mais non formées ou sensibilisées, de s'impliquer dans le respect de l'accès à la musique pour tous et sans discrimination.

* Magali Viallefond : Directrice du pôle recherche et fondatrice de l'association MESH

4/ La Charte dans la presse

Quelques exemples d'articles



11 février 2009

Lancement officiel de la Charte Musique et Handicap



La musique adoucit les mœurs, elle peut aussi adoucir le handicap. Encore faut il pouvoir y accéder: c'est l'objectif de la charte Musique et Handicap lancée officiellement le 11 février 2009....

Quatre ans après la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, la Musique apparait sur le devant de la scène. Comment faire coïncider Musique et handicap ? Autrement dit, comment favoriser l'accès aux lieux musicaux (conservatoires par exemple) mais aussi à la pratique de la musique.

Pour développer ce projet, un site a été créé : <http://www.musique-handicap.fr>

Il collecte et rassemble les informations afin de proposer un panel le plus large possible de solutions. Présenté sous forme de réseau, ce site souhaite également faire connaître les initiatives locales en matière de développement de la culture musicale.

Entraide, conseils, échanges artistiques... le but étant de favoriser l'accès à la musique. Comment créer un atelier musical pour handicapé ? A qui s'adresser ? Y a t il des professionnels de la musique qui ont une expérience en ce domaine ? Autant de question auxquelles la Charte souhaite apporter des réponses.

Musique et handicap ou comment enrichir la pratique musicale des handicapés.

5 février 2009

MUSIQUE ET HANDICAP : Lancement de la Charte

Réseau

Un réseau Musique et Handicap pour les professionnels :

Quatre ans après l'adoption de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées, la Charte Musique et Handicap apporte une réponse concrète au problème de l'accès à la musique pour les personnes en situation de handicap.

Pourquoi une charte ?

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit, en vertu de cette obligation nationale, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous citoyens. »

Lancée symboliquement le 11 février 2009, anniversaire de la loi, la Charte Musique et Handicap est le résultat du travail en partenariat de nombreux acteurs impliqués dans la problématique Musique et Handicap. Leurs concertations ont révélés des manques en terme d'équipements ainsi qu'une méconnaissance des différentes initiatives à l'échelon local, difficultés que souhaite combler le réseau Musique et Handicap.

La force d'un réseau au service des initiatives individuelles.

La combinaison des compétences des différents secteurs professionnels permet le partage des informations ainsi qu'une meilleure connaissance des initiatives de chacun au niveau local.

Par exemple, **si un professeur de musique souhaite adapter sa formation aux personnes handicapées** il peut donc désormais faire appel à une structure qui l'informer sur son propre territoire. Ou encore, si une éducatrice spécialisée veut se mettre en contact avec un musicien ayant une expérience avec le handicap, dans le cadre d'un atelier musical pour son public handicapé, elle peut désormais consulter le réseau pour trouver le meilleur partenaire.

Une dynamique de réseau dans le but de favoriser l'intégration et l'accès à la musique des personnes en situation de handicap.

Le comité de pilotage

du projet : Sous le patronage du Ministère de la culture et de la communication Musique et Danse en Loire Atlantique, l'UNAPEI – Union Nationale des Associations de Parents de personnes handicapées et de leurs amis, la Ville de Strasbourg, l'INS HEA – Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation de jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés, Résonance Contemporaine La Cité de la Musique, MESH – Musique et Situation de Handicap, Fédération à Coeur Joie, Fédération Coeurs en Chœurs.



CHARTRE MUSIQUE ET HANDICAP

🗨️ Lancée, sous le patronage du Ministère de la Culture et de la Communication, le 11 février 2009 (date anniversaire de la loi), la Charte Musique et Handicap est le résultat du travail en partenariat de nombreux acteurs impliqués dans la problématique Musique et Handicap.

R É S E A U

MUSIQUE & HANDICAP

Outil du réseau Musique et Handicap, cette Charte s'adresse à tous les secteurs oeuvrant pour l'accès des personnes handicapées à la culture et particulièrement à la musique. C'est dans une logique de déontologie commune que peuvent signer les associations représentatives des personnes handicapées mais également les professionnels des secteurs culturel, médico-social, de la santé et de l'éducation.

Que ce soit en tant que personne morale ou physique, les signataires de cette Charte forment ainsi le réseau Musique et Handicap.

Les objectifs du réseau Musique et Handicap

- obtenir une meilleure visibilité de son action
- développer les échanges de savoir entre les signataires
- faciliter l'accès à la musique pour les personnes handicapées

Véritable plate forme d'échange entre les signataires, le site Internet www.musique-handicap.fr se veut un moyen de favoriser la rencontre entre structures et personnes isolées ou permettre l'accès à l'information faisant référence à la problématique Musique et Handicap. Cette mutualisation en ligne vise à améliorer sur le terrain les connaissances et les pratiques d'accès à la musique pour les personnes handicapées.

Les outils du site seront effectifs à la fin de l'année 2009. En attendant, la liste des signataires sera mise en ligne sur le site et vous pouvez tous les renseignements relatifs au Réseau auprès du coordinateur 2009.

www.musique-handicap.fr



Le portail du [développement durable](#)

10 février 2009

Musique et Handicap : faciliter l'accès à la musique pour les personnes handicapées

La Charte Musique et Handicap sera lancée mercredi 11 février : elle a pour objectif d'apporter une réponse concrète au problème de l'accès à la musique pour les personnes en situation de handicap.

La loi pour l'égalité des droits et des chances adoptée le 11 février 2005 stipule que "Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit, en vertu de cette obligation nationale, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous citoyens".

La Charte Musique et Handicap sera lancée symboliquement le 11 février 2009 : elle veut résoudre les difficultés d'accès à la musique pour les [personnes handicapées](#), notamment en matière de [mobilité](#) pour l'accès aux bâtiments mais également concernant l'accès aux contenus artistiques.

"Cette Charte aura donc pour mission de combler ces manques tout en respectant le développement du volet culturel du projet de vie des personnes handicapées" explique le réseau Musique et Handicap.

"Par exemple, si une éducatrice spécialisée veut se mettre en contact avec un musicien ayant une expérience avec le handicap, dans le cadre d'un atelier musical pour son public handicapé, elle peut désormais consulter le réseau pour trouver le meilleur partenaire".

Les initiatives locales, le partage des informations sera privilégié par le réseau pour favoriser l'accès à la plus large possible des personnes handicapées à l'art musical.

Pour plus d'informations ou pour devenir signataire de la Charte, consultez le site [Musique et Handicap](#).

5/ Le comité de pilotage

Coordinateur du réseau Musique et Handicap pour l'année 2009 :



Musique Et Situations de Handicap

MESH – Musique Et Situations de Handicap : Association ressource nationale qui a pour mission d'informer, former, conseiller, sensibiliser les personnes investies dans l'accès à la Musique pour les personnes en situation de handicap.

Contact : Violaine Magnien, chargée du développement national : 01 39 64 65 22

Mail : coordinateur@musique-handicap.fr

Membres du comité de pilotage

La ville de Strasbourg : Engagée dans une mission Ville Handicap, la ville de Strasbourg se veut ville pionnière en terme d'intégration des personnes en situation de Handicap.

Contact : Jean François Pastor, Responsable du département Pratiques Amateurs et Ecoles de musique : 03 88 43 68 38

Mail : jean-francois.pastor@cus-strasbourg.net



**Musique et Danse
en Loire-Atlantique**

Musique et Danse en Loire-Atlantique : Association départementale pour le développement de la musique et de la danse. L'objectif est de permettre à

tous les habitants du département d'avoir un large accès à la musique et la danse par le biais d'actions de formation, de sensibilisation et diffusion.

Contact : Anne Garzuel, Chargée de l'enseignement des pratiques musicales : 02 51 84 38 88

Mail : agarzuel@musiqueetdanse44.asso.fr

L'UNAPEL: Créée en 1960, l'Unapei est le principal représentant en France des personnes handicapées mentales et leurs familles.



Contact : Christelle Moulié, 01 44 85 50 50

Mail : public@unapei.org



La Cité de la Musique : Impliquée dans la question de l'accueil de tous les publics, la Cité de la Musique propose de nombreuses offres culturelles aux visiteurs handicapés et attache une importance particulière à rendre accessible l'ensemble de ses activités à tous les publics.

Contact : Caroline Jules, Chargée des publics handicapés, 01 44 84 46 13

Mail : handicap@cite-musique.fr

Résonance Contemporaine : Pôle ressources musique contemporaine et culture et handicap, cette association entend promouvoir la création contemporaine avec une attention particulière aux personnes qui ont le moins accès à l'art et la culture parce qu'elles sont handicapées, malades, incarcérées ou dans des situations sociales et matérielles difficiles.

RESONANCE CONTEMPORAINE
Direction Artistique Alain GOUDARD

Contact : Alain Goudard, Directeur artistique, 04 74 45 23 04

Mail : goudard.alain@laposte.net



INS HEA

L'INS HEA : Cet institut intervient au cœur du dispositif de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, dans le champ de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Contact : Hervé Benoit, Directeur Adjoint, 01 41 44 31 00

Mail : inshea-dir@education.gouv.fr

Fédération A Cœur Joie : Mouvement de chant choral ouvert à tous, qui fédère plus de 600 chorales et 16000 choristes en France.

Contact : Paulette Riard, Choriste



Fédération Cœurs en Chœur : Cœur en Chœur est une association à caractère international qui travaille à l'intégration des personnes handicapées dans les chorales ordinaires.

Contact: Micha Stafford, 01 47 90 42 61

Mail : micha.stafford@wanadoo.fr

Apportent également leurs contributions au développement du réseau Musique et Handicap :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Sandrine Sophys Veret : Ministère de la Culture et de la Communication – Délégation au Développement et aux Affaires Internationales – Chargée de mission Culture et Handicap

Anne Minot : Ministère de la Culture et de la Communication – Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles – Chef du bureau des pratiques amateurs.